

### Treizième édition du prix « Non au Harcèlement »

La treizième édition du prix Non Au Harcèlement est ouverte. Ce dispositif national mobilise les élèves ainsi que l'ensemble de la communauté éducative autour de la prévention du harcèlement dans le cadre de séquences pédagogiques ou du projet d'école. Il constitue l'un des temps forts sur lesquels les programmes s'appuient dans la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Nous vous rappelons également que la production d'une affiche ou d'une vidéo de prévention fait partie des critères de labellisation pHARE -niveaux 2 et 3. La participation au prix NAH peut donc pleinement s'inscrire dans votre démarche de labellisation afin de valoriser votre travail.

Les productions des élèves (affiche ou vidéo) devront être envoyées au plus tard le **vendredi 30 janvier 2026**.

#### Quelques points d'attention :

- **Affiche** : l'affiche peut être réalisée en format papier, mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique (**png ou jpg, 5 Mo maximum**). Elle comporte obligatoirement un élément de texte (« **slogan** ») lisible à distance (2 à 3 mètres) ; l'affiche doit pouvoir être imprimée au format A3 sans perte de qualité.
- **Vidéo** : la vidéo dure au **maximum 2 minutes, générique compris** (la vidéo sera téléchargée par le porteur de projet sur la plateforme institutionnelle PodEduc). L'intégration des sous-titres est obligatoire afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.
- **Musique** : L'utilisation dans les vidéos d'une musique protégée par le droit d'auteur, même avec l'accord des ayants droit, ne sera pas acceptée. **La musique doit être libre de droits**. Le compositeur ou le site Internet duquel la musique est issue doit être crédité au générique.
- Les affiches et vidéos doivent respecter les règles de la propriété intellectuelle.
- **Logo** : Ne pas oublier **d'inclure le bloc du numéro d'appel 3018 à votre production, ainsi que le logo Phare**.
- Chaque école présente **une seule production**.

Les productions qui ne respectent pas ces critères seront écartées par le jury.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les responsables académique et départementaux.

Vous trouverez en pièce jointe également le règlement officiel du prix NAH.

Nous vous remercions pour votre engagement dans la prévention du harcèlement et pour la mobilisation des équipes autour de cette action éducative essentielle.

Pour le Pôle d'Action Non Au Harcèlement, Élisabeth POZZA, responsable académique prévention et lutte contre le harcèlement